



# DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association

## – Année 2024

Nom de l'Association : .....

Vous trouverez dans ce dossier tous les éléments nécessaires à votre demande de subvention.

Ce dossier peut être téléchargé sur le site internet : [www.mairie-montrabe.fr](http://www.mairie-montrabe.fr) ou disponible au service de la Vie Associative.

# INSTRUCTIONS PRATIQUES

Le dossier de demande de subvention est un formulaire **simplifié** destiné à **toutes les associations désireuses d'obtenir une subvention** de la part de la commune. Il concerne les demandes de financement du fonctionnement de l'association. **Il ne concerne pas le financement d'un investissement.**

Il est composé de :

## Présentation de votre association

Vous présenterez les éléments d'identification de votre association et son fonctionnement démocratique. Si votre dossier est une demande de renouvellement d'une subvention, et que le service possède déjà un dossier permanent concernant votre association, **ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la demande précédente.**

## Données complémentaires obligatoires

Cette fiche récapitule toutes les informations nécessaires au calcul de la subvention.

## Attestation sur l'honneur

Cette fiche permet au représentant légal de l'association, ou à son mandataire, de signer la demande de subvention. Votre demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

# PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

Dans tous les cas, si le dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, vous devez joindre le **pouvoir** du président au signataire.

## Chaque année systématiquement :

- Le dossier présent dûment complété et signé (p 5 et 7) avec la fiche du nombre d'adhérents, actifs et membres du bureau à jour de leur cotisation ;
- Le procès-verbal de l'assemblée générale N-1 signé du Président avec :
  - Le rapport d'activité de l'année N-1 et la description de vos projets pour l'année N ;
  - Le compte de résultat de l'exercice faisant apparaître votre déficit ou votre excédent, signé du trésorier et du président
  - Le bilan comptable à la clôture des comptes de l'exercice, signé du trésorier et du président
  - Le budget prévisionnel
- Une copie du relevé de tous les comptes ou placement à la date de clôture des comptes annuels ;
- La composition du Bureau telle que déclarée à la préfecture avec nom, fonction des membres et adresse ou une attestation stipulant que celui-ci n'a pas changé lors de la dernière AG ;
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile de l'année N.

## En cas de modification dans l'année N-1 :

- Du bureau de l'association : fournir la copie du récépissé de déclaration de la Préfecture ;
- Des statuts : fournir un exemplaire des nouveaux statuts certifiés conformes et le récépissé de la préfecture ;
- Du compte bancaire : fournir le nouveau RIB.

## Lors d'une première demande, en plus des documents à fournir chaque année :

- Vos statuts déposés ou approuvés certifiés conforme, en un seul exemplaire ;
- Une copie du récépissé de déclaration en préfecture ;
- Le certificat d'inscription au SIRENE (n° Siret) ;
- Une copie de l'extrait de publication au Journal Officiel.

# PRESENTATION DE VOTRE ASSOCIATION

Nom de votre association : .....

Adresse de son siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Numéro SIRET(14 chiffres) : .....

Adresse de correspondance si différente du siège social :

.....

Code postal : ..... Commune : .....

## Le représentant légal (le président ou autre personne désignée par les statuts)

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité : ..... E-mail : .....

## Renseignements d'ordre administratif et juridique

Date de l'AG en 2023 : .....

Lors de cette AG, nbre d'électeurs éligibles : ..... Nb de votants .....

Nb de procurations : ..... soit .....% de votes exprimés

Vos statuts prévoient-ils un quorum en AG ordinaire ?    oui            non

Si oui : .....% nécessaire pour la validité de l'AG

Selon vos statuts, renouvellement du Conseil d'Administration tous les .....an(s)

Nbre de membres au CA : .....

renouvelables par :    moitié            tiers            en intégralité

Déclaration en Préfecture des nouveaux dirigeants le : .....

Nbre de résidents montrabéens dirigeants de l'association :..... soit ....% des dirigeants

Composition du bureau directeur :

	NOM Prénom	adresse
PRESIDENT :	.....	.....
TRESORIER :	.....	.....
SECRETAIRE :	.....	.....

# DONNEES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES

Attention :

**Année N** = Année du budget communal sur lequel la subvention sera inscrite si elle est accordée

**Année N-1** = Année précédente au vote du budget

**Année N = 2024**

## A) critères d'éligibilité au partenariat avec la commune :

- **Être une association dite Loi 1901 à gestion désintéressée** selon la définition de l'administration fiscale (cf lexique) et **légalement déclarée en Préfecture**,
- **Avoir un fonctionnement démocratique** : organiser une assemblée générale minimum par an dans les 3 mois qui suivent la clôture de l'exercice et invitant, avec voix délibérative, l'ensemble des adhérents de plus de 16 ans et au moins l'un de leurs représentants pour les mineurs de moins de 16 ans. L'association doit également mettre au vote régulièrement le mandat des dirigeants bénévoles selon les clauses de leurs statuts.
- **Œuvrer pour l'intérêt général local** selon la définition de l'administration fiscale (cf lexique),
- **Avoir son siège social et son activité principale à Montrabé** (Pour les clubs sportifs intercommunaux, avoir dans le récépissé de la déclaration à la préfecture, le nom de Montrabé, dans l'intitulé du club),
- **Avoir au Conseil d'Administration (ou Comité Directeur) au moins un tiers de résidents montrabéens**,
- **Respecter toutes les clauses du contrat d'engagement républicain définies dans la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#)** (cf lexique),

## B) Catégories d'associations :

- **Les associations au forfait** :
  - Le comité des fêtes et les associations sociales et humanitaires dont l'objet social s'adresse à des bénéficiaires autres que les adhérents.
  - Les associations scolaires ou périscolaires : associations de parents d'élèves, à l'heure de la sortie, association sportive du collège.
  - Certaines associations départementales ou nationales qui sont historiquement partenaires de la Commune de Montrabé.
- **Les associations dont le projet social s'adresse principalement aux adhérents** : Les associations sportives, artistiques ou de loisirs.  
**Nota** : l'école de Musique bénéficie d'une subvention d'équilibre budgétaire.

## C) Critères des subventions de fonctionnement :

Afin de promouvoir l'intérêt général local, la Commune de Montrabé a fait le choix de mettre en avant les critères suivants :

- Le nombre d'adhérents montrabéens
- Les activités en faveur des enfants de moins de 16 ans
- L'organisation d'événements ponctuels favorisant la dynamique locale (hors de l'activité régulière de l'association) ouverts à tous les Montrabéens et ayant fait l'objet d'une large communication sur la Commune de Montrabé.
- La santé financière de l'association
- Les réserves propres de l'association : il est à noter que si l'association dispose d'une réserve financière, d'un montant égal à 3 fois ses besoins annuels, la Commune de Montrabé ne versera pas de subvention pour l'année concernée sauf justificatif qui devra être validé par la Commission Vie Associative.
- Le montant minimum d'une subvention de fonctionnement est fixé à 100 €.

## TARIFS :

Distinction entre cotisation et participation aux activités :      oui      non

<b>Cotisation Montrabéens</b>	.....€	<b>Cotisation Extérieurs</b>	.....€	<b>Différence</b>	.....€
-------------------------------	--------	------------------------------	--------	-------------------	--------

Remarque : .....

# REPARTITION DES ADHERENTS au 30 novembre 2023

Nombre d'adhérents montréalais :	.....
Nombre d'adhérents extérieurs (non-résidents à Montréal) :	.....
Nombre d'adhérents montréalais de moins de 16 ans :	.....

Age	Montréalais masculins	Montréalais féminins	Extérieurs masculins	Extérieurs féminins
De 0 à 2 ans : (nés de 2021 à 2023)	.....	.....	.....	.....
De 3 à 5 ans (nés de 2018 à 2020)	.....	.....	.....	.....
De 6 à 8 ans (nés de 2015 à 2017)	.....	.....	.....	.....
De 9 à 11 ans (nés de 2012 à 2014)	.....	.....	.....	.....
De 12 à 15 ans (nés de 2008 à 2011)	.....	.....	.....	.....
De 16 à 18 ans (nés de 2005 à 2007)	.....	.....	.....	.....
De 19 à 25 ans : (nés de 1998 à 2004)	.....	.....	.....	.....
De 26 à 45 ans : (nés de 1978 à 1997)	.....	.....	.....	.....
De 46 à 65 ans : (nés de 1958 à 1977)	.....	.....	.....	.....
à partir de 66 ans : nés en 1957 et avant)	.....	.....	.....	.....

Madame, Monsieur .....

Président(e) de l'association : .....

déclare **exacte** la répartition ci-dessus des adhérents **au 30 novembre 2024**.

date : .....

Signature du/de la président(e) :

# DESCRIPTIF DES EVENEMENTS 2023

Cf. Article 5 du règlement :

Sont éligibles comme évènements : les actions qui sont hors de l'activité quotidienne et régulière de l'association, **ouvertes à l'ensemble des Montrabéens** et ayant fait l'objet d'une large communication sur la Commune de Montrabé.

## Evènement 1

Nom de l'évènement : ..... Lieu : .....

Date(s) : ..... Durée (nb de ½ journée): .....

Nombre de résidents montrabéens non adhérents accueillis : .....

## Evènement 2

Nom de l'évènement : ..... Lieu : .....

Date(s) : ..... Durée (nb de ½ journée): .....

Nombre de résidents montrabéens non adhérents accueillis : .....

## Evènement 3

Nom de l'évènement : ..... Lieu : .....

Date(s) : ..... Durée (nb de ½ journée): .....

Nombre de résidents montrabéens non adhérents accueillis : .....

## Evènement 4

Nom de l'évènement : ..... Lieu : .....

Date(s) : ..... Durée (nb de ½ journée) : .....

Nombre de résidents montrabéens non adhérents accueillis : .....

## Evènement 5

Nom de l'évènement : ..... Lieu : .....

Date(s) : ..... Durée (nb de ½ journée): .....

Nombre de résidents montrabéens non adhérents accueillis : .....

# ATTESTATION SUR L'HONNEUR et ENGAGEMENT REPUBLICAIN

**Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement) et quel que soit le montant de la subvention.**

Je soussigné(e), (nom et prénom) ....., représentant légal de l'association, déclare que :

- l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant.
- toutes les déclarations mentionnées dans ce document sont exactes
- l'association respecte toutes les clauses du contrat d'engagement républicain définies dans la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) : principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République, à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République et à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Fait, le ..... à .....

Signature :